

Contraintes de constructibilité du lot 6

La constructibilité du lot 6 comporte des contraintes afin de préserver l'ensoleillement de la maison riveraine.

A savoir :

- Le lot 6 est réservé à la construction d'une habitation **soit sur deux niveaux avec toit plat soit de plain-pied.**
- Ce lot est grevé d'une zone inconstructible (non aedificandi) telle que définie ci-dessous :

